



janvier
2024

Ressource en eau

Aide à l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales

Vincennes est une ville dans laquelle l'habitat collectif est le plus fréquent. Certains logements possèdent un jardin de petite surface. Les besoins en eau pour de l'arrosage domestique sont, par conséquent, moins élevés que dans d'autres communes franciliennes.

Cependant, dans un contexte de canicules récurrentes et de tensions sur la ressource en eau, la Ville se doit d'encourager et d'accompagner toute initiative visant à préserver cette dernière.

Collecter les eaux grâce à des récupérateurs d'eau fait partie de l'un des 4 axes du plan eau municipal adopté en juin 2023 par la Ville.

En mai 2023, Vincennes a mis en place une aide pour l'achat de récupérateurs d'eaux pluviales pour ses habitants.



Cette aide est destinée aux propriétaires, copropriétaires ou locataires

(sous certaines conditions fixées dans le règlement d'attribution) et justifiant d'une adresse Vincennoise. Elle ne concerne que les dépenses liées à l'achat de fournitures (hors travaux d'installation) : récupérateur (cuve) et ses accessoires.

Le pourcentage de participation est fixé à 30% du montant TTC des acquisitions, sur présentation de justificatifs d'achat.



À noter

L'article 5 du règlement d'attribution stipule que les demandeurs doivent impérativement respecter les dispositions de l'article 4.2.2 « Eaux pluviales » du règlement du Plan Local d'Urbanisme en vigueur, et notamment :

« pour les constructions neuves, les cuves de rétention devront être intégrées à la construction ».

Dans les autres cas, les installations de récupération ou de rétention des eaux peuvent être enterrées ou en surface, à la condition que l'installation fasse l'objet d'un traitement paysager et qu'elle ne soit pas visible depuis l'espace public ».

VILLE DE VINCENNES – MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE

RESSOURCES

La demande doit se faire de manière dématérialisée sur le site de la Ville via le formulaire dans la rubrique « Aide à l'acquisition d'un récupérateur d'eau » : <https://www.vincennes.fr/cadre-de-vie/developpement-durable/agir-au-quotidien>
Formulaire de demande : <https://enquetes.vincennes.fr/index.php/377393?lang=fr>

ADRESSE(S) UTILE(S)

missiondd@vincennes.fr



Cette fiche est destinée aux copropriétaires habitant Vincennes. Elle renseigne sur différentes problématiques en lien avec le développement durable identifiées dans le cadre de la gestion de copropriétés (dispositifs existants, services compétents, contacts ...).